

**Assemblée générale**

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
7 novembre 2005
Français
Original: anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 21^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 21 octobre 2005, à 10 heures

Président : M. Butagira. (Ouganda)**Sommaire**Point 67 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*)Point 62 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (*suite*)Point 63 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (*suite*)*Point 64 de l'ordre du jour : Promotion de la femme (*suite*)Point 106 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (*suite*)*Point 107 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (*suite*)*

* Points que la Commission a décidé d'examiner conjointement.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 67 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant (suite) (A/C.3/60/L.18 et L.19)

Projet de résolution A/C.3/60/L.18 : Les petites filles

1. **M^{me} Muuondjo** (Namibie), présentant ce projet de résolution au nom de ses auteurs ainsi que du Cap-Vert, du Kenya, du Maroc, du Nigéria, du Panama, du Paraguay et du Pérou, déclare que la question des fistules a été incluse dans le projet de résolution car elle influe sur la mortalité et la morbidité des jeunes femmes, notamment en Afrique subsaharienne, où les soins de santé sont rudimentaires.

2. **Le Président** annonce que le Bélarus, le Belize, le Cameroun, le Chili, la Chine, la Colombie, la Côte d'Ivoire, Cuba, la République dominicaine, la République populaire démocratique de Corée, l'Équateur, l'Érythrée, le Ghana, le Guatemala, l'Indonésie, la Jamaïque, le Kirghizistan, le Mali, la Mongolie et les Philippines se sont également associés aux auteurs de ce projet de résolution.

Projet de résolution A/C.3/60/L.19 : La situation des enfants palestiniens et l'aide à leur apporter

3. **M. Afifi** (Égypte), présentant ce projet de résolution au nom de ses auteurs, ainsi que du Belize, du Brunéi Darussalam, de la Chine, des Comores, de l'Indonésie, de l'Iraq, de la Jordanie, de la Jamahiriya arabe libyenne et du Pakistan, déclare que des modifications mineures ont été apportées à son texte. Ce projet de résolution, qui est particulièrement pertinent, face à la situation difficile qui continue de prévaloir sur le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, devrait contribuer à atténuer la souffrance des enfants palestiniens et à leur adresser un clair message d'espoir.

4. **Le Président** annonce que le Bangladesh, le Burkina Faso, la République démocratique populaire lao, la République populaire démocratique de Corée, la Namibie, le Qatar, le Venezuela (République bolivarienne du) et le Zimbabwe se sont également associés aux auteurs de ce projet de résolution.

Point 62 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées,

aux handicapés et à la famille (suite)
(A/C.3/60/L.3/Rev.1)

Projet de résolution A/C.3/60/L.3/Rev.1 : Mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées : réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées

5. **Le Président** précise que ce projet de résolution est sans implications pour le budget-programme.

6. **M. Banzon** (Philippines), revenant sur la version révisée du projet de résolution, déclare que le mot « progrès » devrait remplacer le mot « travaux » au septième paragraphe du préambule. Par ailleurs, Andorre, l'Argentine, l'Autriche, la Belgique, le Canada, l'Estonie, la Finlande, la France, la Hongrie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Lettonie, Malte, Monaco, le Nigéria, la Norvège, le Paraguay, le Portugal et Saint-Marin se sont associés aux promoteurs de ce projet de résolution.

7. **Le Président** annonce que l'Afrique du Sud, l'Albanie, l'Algérie, l'Allemagne, le Bangladesh, la Bosnie-Herzégovine, le Burkina Faso, le Cameroun, le Cap-Vert, la Chine, le Chili, la Colombie, la Côte d'Ivoire, la République populaire démocratique de Corée, l'Égypte, El Salvador, l'Érythrée, l'Espagne, la Grèce, le Guatemala, la Guinée, l'Islande, l'Italie, la Jamaïque, la Jordanie, la Jamahiriya arabe libyenne, la Lituanie, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Namibie, la Nouvelle-Zélande, la République de Moldova, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal, la Serbie et la Serbie-et-Monténégro, la Sierra Leone, la Tunisie, la Turquie, l'Ukraine, l'Uruguay, la Zambie et le Zimbabwe se sont également associés aux auteurs de ce projet de résolution.

8. *Le projet de résolution A/C.3/60/L.3/Rev.1, révisé oralement, est adopté.*

9. **M^{me} García-Matos** (République bolivarienne du Venezuela) déclare que sa délégation ne s'est pas associée aux auteurs de ce projet de résolution car elle tient à exprimer des réserves en ce qui concerne la référence au Document final du Sommet mondial de 2005 au troisième paragraphe du préambule de ce projet. Sa délégation considère ce document final comme un document de travail et en aucune façon comme contraignant pour les États Membres.

Point 63 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (suite) (A/C.3/60/L.2)

Projet de résolution A/C.3/60/L.2 : Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

10. **Le Président** précise que ce projet de résolution est sans implications pour le budget-programme.

11. **M^{me} Bowen** (Jamaïque), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que l'Azerbaïdjan, l'Estonie, le Japon, la Lituanie, le Luxembourg, le Mexique et Saint-Marin se sont associés aux auteurs de ce projet de résolution. Au quatrième paragraphe du préambule, il conviendrait d'insérer les mots « ce qui en limite le champ d'application » après les mots « voire inconnu ».

12. **Le Président** annonce que l'Albanie, l'Allemagne, Andorre, l'Autriche, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, le Canada, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, l'Irlande, l'Italie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Lettonie, Malte, Monaco, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République de Moldova, la République tchèque, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Turquie et l'Ukraine se sont également associés aux auteurs de ce projet de résolution.

13. *Le projet de résolution A/C.3/60/L.2, révisé oralement, est adopté.*

Point 64 de l'ordre du jour : Promotion de la femme (suite) (A/C.3/60/L.12)

Projet de résolution A/C.3/60/L.12 : Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes

14. **Le Président** précise que ce projet de résolution est sans implications pour le budget-programme.

15. **M. Bertoux** (France) dit que le Bénin, le Cameroun, le Cap-Vert, la Colombie, l'Équateur, Israël, le Kenya, le Nigéria, le Paraguay, la République dominicaine et la Serbie-et-Monténégro se sont associés aux auteurs de ce projet de résolution.

16. **Le Président** annonce que l'Albanie, l'Angola, l'Arménie, la Bolivie, le Botswana, la Bulgarie, la

Dominique, l'Érythrée, le Guyana, l'Iraq, le Kazakhstan, le Malawi, la Micronésie (États fédérés de), Monaco, la Mongolie, la Namibie, la République de Moldova, Saint-Vincent et les Grenadines, l'Ukraine et la Zambie se sont également associés aux auteurs de ce projet de résolution.

17. *Le projet de résolution A/C.3/60/L.12, révisé oralement, est adopté.*

18. **M. Bertoux** (France) estime que le consensus réuni sur ce projet de résolution témoigne de la volonté de mettre fin au phénomène intolérable de la violence à l'égard des femmes. Le Secrétaire général ne devrait ménager aucun effort pour faire en sorte que cette étude marque une étape et serve de guide aux États dans les années à venir. C'est dans cet esprit que la France et les Pays-Bas ainsi que d'autres États ont apporté leur soutien à ce document. Sa délégation se félicite du large appui politique apporté à cette étude, dont témoigne l'adhésion générale des pays et de cultures du monde entier à ce projet de résolution.

Point 106 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (suite) (A/C.3/60/L.10)

Projet de résolution A/C.3/60/L.10 : Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

19. **Le Président** précise que ce projet de résolution est sans implications pour le budget-programme et que l'Angola s'est associé à ses auteurs.

20. *Le projet de résolution A/C.3/60/L.2 est adopté.*

Projet de résolution A/C.3/60/L.11/Rev.1: Suivi du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

21. **Le Président** précise que ce projet de résolution est sans implications pour le budget-programme.

22. **Le Secrétaire** donne lecture des révisions mineures apportées au texte de ce projet de résolution.

23. **M^{me} Laohaphan** (Thaïlande), parlant au nom des auteurs, dit que l'Autriche, le Cambodge, le Cap-Vert, les États-Unis d'Amérique, le Guatemala, l'Iran (République islamique d'), le Mexique, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Singapour et la Zambie se sont associés aux auteurs de ce projet de résolution. Avec la volonté politique des États Membres et de la communauté internationale, la

Déclaration de Bangkok constituera une base solide pour les mesures et actions à prendre à l'avenir pour empêcher et combattre le crime dans toutes ses dimensions. Elle invite tous les États Membres à appuyer et adopter cette résolution afin de maximiser son impact sur les efforts en vue de prévenir et de combattre le problème mondial du crime et du terrorisme.

24. **Le Président** annonce que l'Albanie, l'Algérie, l'Angola, le Burkina Faso, le Congo, la Gambie, la Grèce, Haïti, l'Italie, le Malawi, le Mali, la Mongolie, le Pérou, le Soudan, la Turquie, la République-Unie de Tanzanie et le Zimbabwe se sont associés aux auteurs de ce projet de résolution.

25. *Le projet de résolution A/C.3/60/L.11/Rev.1 est adopté.*

Point 107 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (suite) (A/C.3/60/L.9/Rev.1)

Projet de résolution A/C.3/60/L.9/Rev.1 : Coopération internationale face au problème mondial de la drogue

26. **Le Secrétaire** annonce que si la Commission adopte le projet de résolution A/C.3/60/L.9/Rev.1, il n'y aura pas lieu de prévoir des crédits supplémentaires car les ressources disponibles devraient permettre de faire face aux dépenses nécessaires.

27. **M^{me} Feller** (Mexique) annonce que l'Algérie, l'Allemagne, Antigua et Barbuda, l'Argentine, les Bahamas, la Belgique, le Belize, la Bolivie, le Brésil, le Brunei Darussalam, le Canada, le Cap-Vert, Chypre, le Costa Rica, la Croatie, Cuba, le Danemark, la République dominicaine, l'Estonie, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Inde, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Kirghizistan, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Malte, Monaco, le Maroc, Maurice, les Pays-Bas, la Norvège, le Paraguay, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Singapour, la Slovaquie, la Slovénie, le Soudan, la Suède, l'Uruguay et le Viet Nam se sont associés aux auteurs de ce projet de résolution.

28. **Le Président** annonce que l'Albanie, l'Angola, l'Arménie, le Bangladesh, la Barbade, le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, le Botswana, la Bulgarie, le

Burkina Faso, le Cambodge, le Cameroun, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, l'Érythrée, l'Espagne, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Guyana, Haïti, la Jamaïque, la Jordanie, le Kenya, la Lettonie, Madagascar, le Malawi, la Malaisie, la Micronésie (États fédérés de), la Mongolie, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria, la République démocratique populaire lao, la République de Moldova, Sainte-Lucie, le Sénégal, l'Ukraine, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe se sont également associés aux auteurs de ce projet de résolution.

29. *Le projet de résolution A/C.3/60/L.9/Rev.1 est adopté.*

30. **M^{me} Shestack** (États-Unis d'Amérique) déclare que, conformément au règlement régissant les aspects du budget relatifs à sa planification et à sa programmation, le Secrétaire général et les chefs de département et de bureau devraient faire tout leur possible pour trouver des moyens de compenser toute éventualité de dépenses supplémentaires. Bien que le Secrétariat ait assuré la Commission que l'adoption de cette résolution n'imposerait pas de nouvelles demandes de crédits durant le présent exercice biennal, de telles demandes sont attendues pour l'avenir. Elle ne doute pas que la Cinquième Commission et la Commission consultative pour les questions administratives et budgétaires accorderont toute l'attention voulue à cette question.

31. **M^{me} García-Matos** (République bolivarienne du Venezuela) précise que sa délégation n'a pas parrainé le projet de résolution A/C.3/60/L.9/Rev.1 parce que le deuxième paragraphe du préambule de ce projet contenait une référence au Document final du Sommet mondial de 2005. Sa délégation considère ce document comme un document de travail qui ne saurait en aucune façon être contraignant pour son gouvernement.

32. **M. Cumberbach** (Cuba) demande que le Secrétariat diffuse une version écrite de sa déclaration sur les implications financières et budgétaires de ce projet de résolution, afin que les délégations puissent pleinement comprendre les conséquences de son adoption.

La séance est levée à 11 h 20.